



# BULLETIN D'ADHESION 2017 - 2018

SNUipp - FSU : 7 rue du Docteur Alexis Carrel 55100 VERDUN



M. Mme. Mlle	Nom	Prénom				
Nom de jeune fille		Né(e) le				
Adresse personnelle						
Tél		courriel				
Etablissement	Grade (entourer)	INST	PE	PE.hcl	PEGC	ECH
	Fonction (entourer)	Adj	T.M.	Dir	H CI	
		EMF	ASH	CPIEN	CL ex	
paiement	cotisation	€	Joignez le chèque (les chèques si le paiement est fractionné), ou l'imprimé bancaire et un IBAN en cas de prélèvement reconductible <u>Libeller les chèques à l'ordre du SNUipp Meuse</u> CCP 3 738 12 V NANCY, <u>Envoyer à SNUipp Meuse</u> 7 rue du Dr A.Carrel 55100 VERDUN			
	majoration	€				
	Montant total	€				

Mise en conformité avec les résolutions de la CNIL : Le SNUipp (FSU) pourra utiliser les renseignements ci-dessus pour m'adresser ses publications. Il me communiquera les informations personnelles et de gestion de ma carrière auxquelles il a accès et je l'autorise à faire figurer ces informations dans les fichiers et traitements autorisés aux articles 26 et 27 de la loi du 06/07/78. Cette autorisation est révoquée par moi-même dans les mêmes conditions que le droit d'accès, en m'adressant au SNUipp-FSU55

Je me syndique au SNUipp afin de contribuer

- A la défense des intérêts matériels et moraux des personnels actifs et retraités.
- Au développement du service public d'éducation.
- Au renforcement de la profession dans un syndicat unitaire, indépendant, pluraliste et démocratique au sein de la FSU

A..... Le,.....

Signature

## Cotisation 2017-2018

**SE SYNDIQUER, Ça vaut le coût !**

**Vous réglez intégralement  
votre cotisation**



***DEDUCTION FISCALE DE 2/3  
directement déductible de  
l'impôt sur le revenu***

*\* En italique : coût de l'adhésion  
après déduction fiscale*

### Cotisations PEGC

	cotisation à régler	coût réel	cotisation à régler	coût réel
<b>Éch.</b>	<b>H CI</b>	<b>-2/3</b>	<b>CI Ex</b>	<b>-2/3</b>
1			204	<b>68</b>
2			224	<b>75</b>
3	169	<b>56</b>	233	<b>78</b>
4	179	<b>60</b>	249	<b>83</b>
5	203	<b>68</b>	262	<b>87</b>
6	219	<b>73</b>		

	cotisation à régler	coût réel de la cotisation
<b>Retraités</b>	<b>110</b>	<b>- 2/3</b> <b>37</b>
<b>Temps Partiel</b>	Cotisation x taux de Temps Partiel (minimum : 88 €)	

### ATTENTION :

En raison du décalage des calendriers, l'attestation fournie en avril 2018 concernant la cotisation 2016-2017 compte pour la déclaration des revenus 2017. Les nouveaux adhérents auront leur première attestation en 2019.

### Modes de règlement

1. Prélèvement automatique :  
Pratique, votre cotisation est prélevée en 9 mensualités d'octobre à juin.  
Pour cela :  
➤ Téléchargez et complétez la demande de prélèvement sur le site du snuipp55 :  
<http://55.snuipp.fr/spip.php?article9>  
➤ Joignez un IBAN (ex-RIB)  
La reconduction est tacite pour l'année suivante ; cependant, en septembre vous recevez un courrier de confirmation.
2. Carte bleue via le site internet
3. Un ou plusieurs chèques

### L'INFORMATION AU SNUipp :

En adhérant vous recevez à domicile la presse nationale "FENETRE SUR COURS" (la revue du SNUipp) "POUR" (la revue de la Fédération FSU) et les publications départementales.

Le Snuipp c'est aussi l'information sur Internet:  
[www.snuipp.fr](http://www.snuipp.fr) et  
<http://55.snuipp.fr>